



Monceau
Retraite & Épargne



Rapport annuel **2017**

SOMMAIRE

- 5 Structures de gouvernance**
- 6 Rapport du conseil d'administration**
- 11 Rapport sur le gouvernement d'entreprise**
- 12 Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable**
- 14 Compte de résultat**
- 16 Bilan**
- 19 Annexe aux comptes 2017**
- 46 Résolutions prises par l'assemblée générale du 20 juin 2018**
- 47 Rapport du commissaire aux comptes**

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

à compter du 20 juin 2018

|| CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Gilles Dupin
Vice-Président :	Anne-Cécile Martinot
Administrateur :	Monceau Générale Assurances représentée par Paul Tassel

|| DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général :	Jérôme de Villèle
Directeurs généraux délégués :	Jean-Marc Poisson Christophe Saglio



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2018

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par votre société au cours de l'exercice écoulé, les comptes de résultat de l'année et le bilan arrêté au 31 décembre 2017, et pour soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'exercice 2017 a été l'occasion de mettre en place des actions afin d'améliorer sur le long terme les marges techniques de la société. Ainsi, le régime en points, construit sur des bases techniques déjà anciennes, a été fermé à la souscription. Un nouveau contrat a été créé avec un taux technique conforme aux conditions actuelles de marché. Concernant l'activité de prévoyance, suite au refus de l'autorité de tutelle d'accepter le transfert de portefeuille, la société n'assure plus les garanties non-vie des affaires nouvelles. Enfin, une analyse a été effectuée afin de déterminer les conséquences de la résiliation de certains contrats collectifs sur les droits subséquents des assurés.

Des produits financiers bonifiés par la réalisation de plus-values sur cessions d'actifs, la reprise de la provision technique spéciale complémentaire du régime en points et le soutien appuyé des réassureurs permettent à la société d'afficher un résultat comptable de qualité et de renforcer ses fonds propres.

Des produits financiers bonifiés par la réalisation de plus-values sur cessions d'actifs et le soutien appuyé des réassureurs permettent à la société d'afficher un résultat comptable de qualité et de renforcer ses fonds propres.

|| L'environnement économique et financier

L'année 2017 aura été marquée par l'instauration d'un nouveau climat de confiance : les craintes de « stagnation séculaire » ont reculé, laissant place à la thématique de la « reflation ». La poursuite de la croissance aux États-Unis, l'atténuation des tensions intra-européennes, la poursuite de l'expansion en Chine, ont permis aux banques centrales de préparer sans dommage les marchés à une normalisation progressive de leur politique monétaire. Ailleurs, toutes les zones économiques du monde sont en croissance ; la reprise est plus faible que lors des phases précédentes, mais elle semble aussi plus solide et plus pérenne. Dans ce contexte, les marchés de titres ont enregistré une progression notable.

La croissance a pris de l'élan et s'est étendue. La croissance devrait rebondir pour s'établir à 3,6 % en 2017 suivant le Fonds monétaire international, soit un taux proche de la décennie qui avait précédé la crise financière. Contre toute attente, **la reprise a été particulièrement marquée dans les économies avancées**, où les indicateurs de confiance se sont nettement améliorés. Dans les pays qui furent à l'épicentre de la crise financière, l'écart de production a fortement diminué et le taux de chômage est revenu à un niveau conforme au plein emploi. Aux États-Unis, la croissance devrait ainsi s'établir à + 2,3 % pour l'année ; de même, l'activité est demeurée soutenue en Grande-Bretagne (2,0 % de croissance prévue pour 2017), malgré le contexte d'incertitude consécutif à l'annonce du Brexit.

La zone euro connaît une embellie (2,1 %) avec de fortes disparités entre les pays. L'Allemagne continue de bénéficier de la croissance mondiale, sans encourir l'appréciation de sa monnaie nationale : l'augmentation des salaires soutient la consommation privée, les taux d'intérêt faibles alimentent l'activité dans le bâtiment, l'afflux de « réfugiés » conduit à des dépenses publiques plus importantes. L'excédent commercial allemand a ainsi continué de progresser, atteignant un chiffre record de 9 % du PIB. Les autres pays offrent un tableau beaucoup plus contrasté : l'amélioration de l'activité en Espagne (+ 3,1 %), considéré comme un modèle d'ajustement structurel par les experts européens, s'explique par la forte compression des importations et la faiblesse des taux d'intérêt, maintenus artificiellement bas par les achats de la Banque centrale européenne (BCE). En dépit d'une gestion très rigoureuse de sa dette publique (qui devrait lui occasionner une plus grande mansuétude de la part de la BCE), l'Italie reste à la traîne (+ 1,5 %). Troisième économie de la zone euro, elle en reste le maillon faible, compte tenu de la taille de sa dette publique et d'une situation politique précaire.

Avec ces bons résultats économiques, **l'évolution des perspectives d'inflation a constitué un des thèmes phares des derniers mois**. Dans son ensemble, l'inflation s'est rapprochée des objectifs des banques centrales, en s'établissant à 2,5 % sur le plan mondial. Les craintes de stagnation séculaire, voire de déflation, se sont estompées, laissant place à la thématique de la « reflation ». Différents facteurs expliquent cette évolution : les cours des produits de base se sont redressés, les taux de change se sont stabilisés, les effets cumulés d'une reprise mondiale modérée, mais pérenne et touchant l'ensemble du monde, ont créé des tensions sur les salaires, les écarts de production se sont réduits. Ainsi, l'écart entre le taux d'inflation effectif et le taux cible est réduit dans la plupart des pays.

Sur les marchés financiers, **l'appétit pour le risque s'est accru** au cours de l'année. Les indices boursiers se sont rapprochés ou ont atteint de précédents sommets. Les écarts de rendements sur les obligations d'entreprise se sont contractés, de même que les primes de crédit sur les emprunts souverains des pays émergents. Sur fond de rendements historiquement bas, les opérateurs de marché ont continué de réserver un accueil anormalement favorable aux émissions d'emprunteurs marginaux. Les primes de risque sur les obligations d'entreprise ont donc poursuivi leur contraction. Ce phénomène a touché en particulier les titres dits « à haut rendement » européens qui affichent des primes de risques en forte baisse par rapport à leurs pairs américains, s'échangeant à des niveaux de taux inférieurs à ceux offerts par les obligations du Trésor américain ! De même les contrats dérivés sur défaut sur la dette souveraine ont touché leur plus bas niveau depuis la crise financière.

La confirmation de la synchronisation de la reprise dans les pays avancés, la solidité de la croissance dans les pays émergents, l'absence de tensions inflationnistes ont permis aux marchés d'actifs de poursuivre leur progression tout au long de l'année, sur fond de volatilité toujours faible.

Sur les marchés d'actions, le rebond qui avait été observé au lendemain de l'élection présidentielle américaine de novembre 2016 s'est poursuivi. L'annonce, par la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne (BCE), de mesures de sortie des politiques de soutien monétaire n'a pas entamé la confiance. Au contraire, la stratégie de communication des banques centrales a conforté les opérateurs dans l'idée que la sortie des politiques d'assouplissement quantitatif serait réalisée de façon progressive, avec le souci de ne pas faire capoter l'économie. La mise en oeuvre du resserrement monétaire s'est ainsi paradoxalement accompagnée d'une nouvelle baisse des primes de risque et d'une hausse des marchés d'actions.

À la fin de l'exercice, le S&P 500 enregistrait ainsi une hausse de près de 20 %, avec une très grande stabilité de l'évolution des cours. Les actions européennes, en retard sur leurs pairs ont également connu une bonne progression (+ 6,5 % pour l'Eurostoxx 50 ; + 9,26 % pour l'indice CAC 40), à l'instar des valeurs des pays émergents, qui se sont fortement reprises après la chute consécutive à l'élection du nouveau président américain.

Les grandes banques centrales ont profité de ce climat favorable pour poursuivre leur politique de resserrement monétaire. La Fed a amorcé en septembre 2017 le processus de normalisation de son bilan annoncé en juin et a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs au mois de décembre. Même si les observateurs semblent douter de la détermination de la Fed à suivre le rythme de hausse des taux d'intérêt, l'adoption de la réforme de la fiscalité dans les derniers jours de l'année, le maintien d'une activité économique soutenue, le profil du nouveau Président de l'Institution, conduisent à penser que la remontée des taux directeurs devrait se poursuivre aux États-Unis. La mise en oeuvre du resserrement monétaire et les baisses d'impôt pour les entreprises a semblé mettre fin à une année de repli du dollar.

La BCE a également confirmé la réduction progressive de son programme de rachat d'actifs, qui devrait être réduit de 60 à 30 milliards d'euros à partir du mois de janvier 2018. Cependant, elle a accompagné cette décision de tels commentaires, que les opérateurs de marché en ont déduit que la BCE entendait conserver une politique accommodante. Au Royaume-Uni, la hausse de 25 points de base des taux directeurs a également été interprétée comme un signal accommodant, alors que l'inflation britannique s'inscrit en nette progression.

Dans ce contexte, les écarts de taux d'intérêt entre les grandes zones économiques sont restés globalement stables. Le taux des obligations à dix ans du Trésor américain s'établissait ainsi à 2,41 % en fin d'année, quasiment identique au niveau de début d'année (- 4 points de base). En zone euro, les taux d'intérêt de référence ont légèrement remonté et les écarts de primes de crédit souverain se sont réduits à la faveur de la réduction des incertitudes politiques. En fin d'exercice, les taux à dix ans français se fixaient à 0,79 % (soit une progression de 10 points de base sur l'exercice), dans la foulée des taux allemands, qui, partant de points historiquement bas, ont enregistré une remontée supérieure (22 points de base) pour s'établir à 0,43 % en fin d'année.

Au terme de ce tableau, ce qui frappe, c'est le niveau élevé de résilience de l'économie mondiale après la crise la plus forte depuis celle de 1929. Les pays où les déséquilibres financiers étaient les plus prononcés ont agi sur tous les leviers de la politique économique pour s'en sortir. Paradoxalement, les États-Unis apparaissent ainsi comme les grands gagnants de la crise financière. L'Europe s'est accrochée à son étalon monétaire comme à l'étalon-or dans l'entre-deux guerres, faisant porter l'ajustement économique sur les populations : pays d'Europe méditerranéenne, classes moyennes et populaires. Les solidarités familiales, les mœurs, la civilisation, ont protégé le continent. Même la crise migratoire, qui a donné à l'Allemagne une nouvelle occasion de morigéner la Grèce et l'Italie, d'abord pour leur manque d'ouverture puis ensuite pour leur inaction, n'a pas entamé les solidarités. La Chine est en voie de s'imposer comme la première économie mondiale, le Canada et l'Australie poursuivent sur leur lancée. Le retour à un monde multi-polaire éloigne le spectre d'une gouvernance mondiale. L'histoire invite à regarder ces évolutions avec scepticisme, mais aussi avec une certaine confiance.

Dans cet environnement, la politique financière reste méfiante à l'égard des risques souverains de la zone euro et continue de privilégier la détention de biens réels

Les lignes directrices de la politique financière sont restées inchangées ces dernières années. La recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, la protection contre une hausse des taux nominaux, la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, la diversification sur des actifs réels qui ne comportent pas de risque de crédit, demeurent les fondements des décisions prises.

Au-delà des dispositions réglementaires imposant, jusqu'en 2015, aux assureurs la détention de portefeuilles obligataires significatifs, les règles d'évaluation fixées par le plan comptable propre à l'assurance pour les obligations vives détenues en portefeuille ont apporté un argument encourageant les investissements dans de tels actifs : quelle que soit l'évolution des taux d'intérêt, donc la valeur de marché des obligations détenues, l'assureur n'avait à constituer de provision pour dépréciation que dans l'hypothèse d'un défaut, prévisible ou avéré, de l'émetteur, de sorte qu'une hausse des taux d'intérêt restait sans incidence sur ses résultats, donc ses fonds propres comptables. Cette protection contre le risque de taux, prévue à l'ancien article R 332-19 du code des assurances, est en pratique devenue inopérante dans l'appréciation de la marge de solvabilité des assureurs. De manière aussi stupide qu'irréfléchie, Solvabilité 2 a en effet érigé en dogme le concept de la « valeur de marché », exposant la marge de solvabilité constituée par les assureurs au risque de taux. Dès lors, sans cette protection contre ce risque, la détention d'obligations dans un contexte de tension sur les taux ne présente plus le même intérêt.

En second lieu, le niveau atteint par les taux d'intérêt fournit l'opportunité de réaliser des plus-values sur la cession des titres en portefeuille. Or, tant l'arrivée certaine à leur terme des politiques « accommodantes » mises en oeuvre par la BCE que les décisions prises par la Réserve Fédérale de relever les taux US conduisent à penser que les courbes se situaient depuis 2016 dans leurs points bas.

Enfin, même si évoquer pareil sujet suscite des réactions courroucées, on peut légitimement s'interroger sur la réalité future du remboursement d'une dette souveraine qui ne cesse de croître. De nombreux indices laissent aujourd'hui perplexe quant à la volonté réelle des États de rembourser leurs créanciers. Le risque de défaut d'émetteurs souverains, déjà avéré s'agissant de la Grèce et de Chypre, ne saurait être négligé pour l'avenir.

Amorcées en 2016, **ces réflexions ont également nourri les premiers mois de 2017, renforcées par l'inquiétude** que suscitent la décision prise par le Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne, le rejet de la réforme constitutionnelle projetée en Italie, la grande fragilité du système bancaire italien, et les discours qui prennent corps tant auprès du personnel politique de certains pays que dans les analyses d'économistes de renom sur la responsabilité de la monnaie unique dans l'affaiblissement

de pans entiers de l'Europe, de l'économie italienne en particulier. Le risque d'éclatement de la zone euro ne peut être écarté, et plusieurs arguments conduisent au reste à admettre que l'Italie aurait un intérêt particulier à prendre des initiatives dans ce domaine.

En conclusion de ces réflexions, **la totalité du portefeuille d'obligations souveraines italiennes** a été cédée. Ce portefeuille était valorisé en valeur de marché à 57,6 M€ au 31 décembre 2016. L'encours d'obligations souveraines françaises représentait à la même date un montant valorisé 41,7 M€. Les plus-values sur cessions d'obligations sont venues, après prise en compte des frottements fiscaux, abonder la réserve de capitalisation de la société d'environ 5,5 M€.

La question du réemploi des liquidités ainsi dégagées ne pouvait ignorer, au regard des normes Solvabilité 2, les besoins de fonds propres générés par une politique exclusivement orientée vers les marchés d'actions ou immobiliers que les principes directeurs de la gestion financière auraient dû conduire à privilégier. Aussi, pour ne pas alourdir exagérément ces besoins de marge de solvabilité à constituer, une part des liquidités, fixée à 34 M€, a été allouée à la constitution d'un portefeuille d'obligations d'entreprise de qualité, en se tournant vers les marchés américain, britannique, canadien et australien, offrant un gisement potentiel d'investissements très large tout en profitant d'un environnement de taux plus favorable, en acceptant le risque de change correspondant.

Au total, les liquidités dégagées à l'occasion du plan de cession du portefeuille obligataire italien ont été investies dans ce portefeuille d'obligations privées à hauteur de 34 M€ et dans des Opvcvm d'actions pour environ 4 M€.

La mise en oeuvre de ce plan de cession des obligations souveraines italiennes et le programme de réemploi des liquidités dégagées à cette occasion ont constitué l'essentiel des travaux menés en matière financière dans le courant de cet exercice. L'importance de ces opérations a modifié la physionomie du portefeuille de placements de l'entreprise.

Le volume du portefeuille d'obligations, souveraines et privées, détenues en propre, avec une importance de l'ordre de 28,7 % (hors unités de compte), se situe légèrement en deçà du seuil du tiers imposé autrefois par la réglementation (cette règle a, de facto, disparu le 31 décembre 2015 avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2). Conséquence de la cession des obligations italiennes, le portefeuille de titres souverains, qui ne pèse plus que pour 13,7 % de l'encours total, est concentré sur l'État français et composé uniquement de titres indexés sur l'inflation.

Le portefeuille d'OPCVM actions a progressé, de 25,6 % de l'encours géré à la fin de 2016 à 35,2 % un an plus tard. Enfin, la société détient en direct deux actifs immobiliers : une participation de 1,9 % dans la Société Civile Centrale Monceau (SCCM), qui possède un patrimoine d'environ 95.000 m², composé à 98 % de bureaux et une participation de 2,1 % dans Monceau Investissements Immobiliers (MII), qui possède environ 127.000 m² de bureaux. La valorisation de ces participations s'élève à 33,2 M€, en incluant les avances en compte courant effectuées à la Société Civile Centrale Monceau.

Un environnement réglementaire contraignant et anxieux

L'assurance vie en France ploie sous un empilement de contraintes réglementaires et législatives. Ces contraintes, dont la finalité serait une meilleure protection des droits des assurés et des clients, proviennent pour la plupart d'actes législatifs européens. Comme toujours, elles sont démultipliées par le zèle des fonctionnaires français qui « surtransposent » dans le droit français ces nouvelles obligations européennes.

Ces sujets, consommateurs en ressources informatiques, juridiques et en moyens de gestion, sont nombreux. Entre la « **Connaissance du client** » ; le traitement des **dossiers en déshérence** et le transfert des provisions mathématiques correspondantes à la Caisse des dépôts et consignations ; la **rémunération des capitaux post mortem** dorénavant prévue par la loi, nécessitant de lourdes adaptations des chaînes de traitement informatiques pour des enjeux assez faibles ; la **création du fichier Ficovie** qui a imposé à l'ensemble des assureurs vie français de transmettre aux pouvoirs publics les données relatives aux contrats d'assurance vie détenus par leurs clients ; l'adaptation constante du **dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme** et bien évidemment, la mise en oeuvre opérationnelle de la mirifique réforme Solvabilité 2, les équipes techniques, juridiques et informatiques n'ont que peu de temps pour approfondir la connaissance des portefeuilles d'assurance, maîtriser les risques associés et apporter aux agents généraux les conseils qu'ils sont en droit d'attendre.

Lors de l'exercice 2016, le marché français de l'assurance vie avait été perturbé par les débats qui ont entouré les discussions au Parlement de la loi dite Sapin 2, présentée par certains comme une véritable mise sous contrôle de l'assurance vie par les pouvoirs publics. L'exercice 2017 ne s'est pas présenté sous de meilleurs auspices, avec la mise en oeuvre de la « flat tax » qui alourdi la fiscalité des plus gros contrats. Si son impact réel reste limité, cette réforme renforce l'impression de complexité de la fiscalité des contrats d'assurance vie et par là leur attrait.

Des actions menées pour améliorer les marges techniques de la société.

L'exercice 2017 aura été l'occasion pour Monceau Retraite & Épargne de mettre en oeuvre des actions pour améliorer de façon pérenne ses marges techniques.

Ainsi, le Gerp Avenir Retraite a accepté de fermer à la souscription le régime en points et d'en créer un nouveau. En effet, les cotisations de l'ancien régime étaient calculées avec un taux technique élevé générant des pertes supportées par l'ensemble des adhérents. Le taux technique du nouveau régime est désormais compatible avec les réalités financières actuelles.

Les garanties non vie de l'activité de prévoyance, déficitaires depuis de nombreuses années, devaient être transférées à une autre société du groupe gérant un portefeuille de prévoyance et disposant des compétences requises pour ce faire. Suite à une stricte lecture des textes réglementaires par l'autorité de contrôle, le transfert de

portefeuille n'a pas été accepté. Toutefois, il a été acté que les garanties non vie des nouvelles souscriptions de ce portefeuille seraient assurées par cette autre société.

Enfin, une analyse des conséquences de la résiliation des contrats collectifs de la société a été réalisée afin de déterminer les droits subséquents des assurés en matière de revalorisation des garanties. Il en ressort que, dans la plupart des situations, l'assuré n'a droit qu'au remboursement de ces droits acquis libérant la société de ses obligations contractuelles. Toutefois, la résiliation effective devra vraisemblablement attendre le 1^{er} janvier 2020.

Les comptes de l'exercice et le bilan au 31 décembre

Le **chiffre d'affaires est en diminution de 21,1 %**, la baisse étant due à la diminution aussi bien du chiffre d'affaires de l'activité non vie (- 23,3 %) que de celui de l'activité vie (- 20,3 %).

L'activité « épargne » régresse cette année de 30,6 % (8.193 k€ vs 11.809 k€ en 2016) portant principalement sur les fonds en euro. Cette diminution est la conséquence d'une moindre collecte réalisée par le réseau d'agents Monceau Assur'agence qui a connu une baisse de 28,9 %.

Le chiffre d'affaires réalisé en prévoyance dans l'assurance conventionnelle des agents des collectivités territoriales (services départementaux de lutte contre l'incendie, conseils départementaux et régionaux) régresse en 2017 comme en 2016 suite à la résiliation de plusieurs marchés.

Créée en 2002, la société a racheté les portefeuilles de la Genevoise puis repris celui de la CART en 2004. Ces portefeuilles comprenaient une part importante de contrats comportant des engagements de taux élevés. Ainsi, près de 14,9 % de l'encours a un taux technique compris entre 4 % et 4,5 %. Si ce taux est en diminution par rapport à l'année dernière (15,2 %), il reste à un niveau élevé. Les intérêts techniques garantis représentent, en 2017, 1,6 % des provisions mathématiques de clôture des contrats en euros, laissant peu de place pour des revalorisations supplémentaires. Malgré cela, l'entreprise a pu, cette année encore, servir des taux de participations aux excédents de qualité, illustrés par le taux de 2,20 % qui a bonifié les encours du contrat Dynaplus.

Contrariée par les évolutions de la réglementation applicable à ces produits et bien qu'affichant un taux de couverture supérieur à 100 %, la valeur de service du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite n'a pu être revalorisée. Le compte technique vie a toutefois été bonifié de la reprise intégrale de la provision technique spéciale complémentaire, le régime affichant un excédent de couverture suite aux évolutions réglementaires.

L'activité développée en prévoyance souffre depuis plusieurs années de déséquilibres techniques importants, trouvant leur origine dans les contrats garantissant les risques des collectivités publiques territoriales. L'activité non vie des affaires nouvelles de ce portefeuille est désormais assurée par une autre société du groupe,

plus à même à piloter ces risques. Comme en 2016, des résiliations ont été réalisées sur ce portefeuille. Le chiffre d'affaires en porte la marque, diminuant de plus de 20 % (comme évoqué supra). Surtout, la société continue d'enregistrer des malis de liquidation à hauteur de 1.006 k€ venant après des malis de 1.828 k€ enregistrés en 2016 et 1.943 k€ en 2015.

Des résultats techniques courants qui restent fortement dégradés, des malis observés dans la liquidation pèsent sur les résultats de cette activité, qui, avant réassurance, affiche une perte importante de 1.970 k€. Seule l'intervention des réassureurs, subissant après mutualisation avec l'activité vie une perte de 2.384 k€, permet au compte de résultat technique non-vie de ressortir en excédent de 653 k€.

Après prise en compte du résultat non technique, composé essentiellement des produits financiers sur fonds propres, de l'intéressement du personnel des groupements de moyens, et des impôts de l'exercice, **le résultat de l'exercice après impôts s'élève à 1.392 k€, contre 1.518 k€ à la fin de l'exercice précédent.**

Le conseil d'administration propose d'affecter ce bénéfice au compte de report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il convient de rappeler qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Au-delà du résultat comptable, les comptes ont également bénéficié de plus-values réalisées lors de la cession d'obligations, notamment dans le cadre du plan de réduction de l'exposition du groupe au risque souverain italien évoqué supra, ayant conduit à alimenter la réserve de capitalisation, renforcée au cours de l'exercice 2017 de 5.473 k€ après impôts.

Les fonds propres de la société augmentés du résultat s'élèvent désormais à 60.611 k€ contre 53.746 k€ à fin 2016. Appréciables dans le référentiel Solvabilité 2, prenant notamment en compte la fiscalité différée et la part des plus-values latentes qui ne revient pas aux assurés, les éléments constitutifs de la marge de solvabilité atteignent 60.778 k€, en augmentation sur l'évaluation de 58.289 k€ effectuée au 31 décembre 2016, pour un besoin de marge à constituer évalué à 58.481 k€, en augmentation par rapport à l'année dernière suite à la modification de la physionomie du portefeuille de placements de l'entreprise évoqué supra, soit un taux de couverture de l'ordre de 104 %.

Vous trouverez ci-après le rapport sur le gouvernement d'entreprise défini dans l'ordonnance 2017-1162 et le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.

|| Les résolutions proposées

Les résolutions proposées à l'assemblée générale délibérant à titre ordinaire n'appellent pas de remarque particulière.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos partenaires, à nos apporteurs, à notre réseau d'agents généraux et à leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous remercions également les membres du personnel des groupements de moyens communs aux adhérents labellisés Monceau Assurances pour le travail qu'ils ont effectué dans l'intérêt et au service de notre société.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (article L.225-37 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'alinéa 4 de l'article L.225-37 du code de commerce, le conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise pour qu'il soit joint au rapport de gestion et publié avec l'ensemble du rapport annuel.

Monceau Retraite & Epargne est une société anonyme à conseil d'administration dont la composition figure en tête du présent rapport annuel ; les mandats détenus dans d'autres sociétés et déclarés par les administrateurs et mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2017 sont présentés au point 6.6 de l'annexe aux comptes.

Fondée en 2002 et gouvernée à l'origine par un directoire et un conseil de surveillance, Monceau Retraite & Épargne s'est dotée en 2010 d'un conseil d'administration et a confié la direction générale au président. Depuis 2010, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général. Ce choix peut être remis en cause à tout moment par le conseil d'administration selon les circonstances.

Les statuts de la société prévoient que, dans l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 78 ans. Lorsque cette limite est atteinte, ses fonctions cessent à l'issue de la première assemblée générale ordinaire suivant la date anniversaire du président.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration nomme le directeur général, sur proposition du président, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 68 ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge est atteinte, le directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau directeur général ; le conseil d'administration peut néanmoins décider de prolonger cette limite d'âge pour une durée ne dépassant pas trois ans.

Il n'existe aucune convention, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales).

Ce point est régulièrement vérifié par le commissaire aux comptes.

Enfin, l'assemblée générale des actionnaires n'a accordé aucune délégation à quiconque pour procéder à une quelconque augmentation de capital.

RAPPORT SUR LES PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

|| Organisation des travaux d'établissement des comptes annuels

La Direction Technique et Comptable Vie est chargée de l'établissement des comptes annuels de Monceau Retraite & Épargne.

Elle recueille auprès des différents services et directions les informations nécessaires.

Ainsi, avant chaque clôture des comptes sociaux, il est établi un planning bilan où sont listées toutes les tâches à effectuer. Ce planning comprend le nom des tâches, la date de réalisation attendue, le nom des personnes ou du service devant les effectuer ainsi que le nom des personnes ou le service à qui le résultat de ces tâches doit être communiqué.

Ce planning est diffusé à tous les intervenants et tous les cadres de Direction dont les équipes sont impliquées, sous forme d'un fichier Excel.

Par ailleurs, un planning particulier est réalisé à l'intention de la Direction Informatique. Il présente la liste exhaustive des fichiers techniques nécessaires à la réalisation de l'inventaire par la Direction Technique Vie. Le planning indique, outre le nom du fichier, son format, le système d'exploitation, le contenu, les produits concernés, la date de livraison attendue, la personne chargée de le fournir et enfin la date de livraison attendue.

|| Vérifications effectuées au cours de l'exercice passé

Les opérations suivantes sont réalisées tout au long de l'exercice :

Comptabilité vie :

- rapprochement bancaire de tous les comptes ;
- contrôle de la réciprocité entre les comptes courants des G.I.E. et leurs adhérents ;
- contrôle de la réciprocité entre les comptes courants, provisions et dépôts des sociétés et de leurs réassureurs internes au groupe ;
- contrôle de la réciprocité entre les comptes courants ;
- justification des pertes et produits exceptionnels ;
- contrôle du lettrage et de la justification des créances et dettes diverses.

Actuariat :

- élaboration mensuelle des états des provisions mathématiques en unités de compte, à destination du service financier, nécessaires à la réalisation de l'ajustement entre la gestion générale et le canton UC ;
- suivi mensuel des provisions mathématiques calculées automatiquement dans les systèmes d'information MDPR et Hector (automate) ;
- suivi mensuel des prélèvements sociaux (automate) ;
- suivi mensuel du chiffre d'affaires et des prestations ;
- suivi mensuel des liquidations en rentes.

Ces contrôles réalisés par un opérationnel font systématiquement l'objet d'un contrôle par un supérieur hiérarchique.

|| Vérifications effectuées au cours de l'établissement des comptes annuels

En sus des contrôles réalisés au cours de l'exercice, de nombreux contrôles sont réalisés lors de l'établissement des comptes annuels.

Les contrôles réalisés au cours de l'exercice sont tous à nouveau effectués au cours de l'établissement des comptes annuels.

Les vérifications effectuées au cours de l'établissement des comptes annuels sont donc :

- rapprochement et contrôle des opérations techniques avec les systèmes de gestion et le système comptable IRIS ;
- rapprochement bancaire de tous les comptes ;
- contrôle de la réciprocité entre les comptes courants des G.I.E. et leurs adhérents ;
- contrôle de la réciprocité entre les comptes courants, provisions et dépôts des sociétés et de leurs réassureurs internes au groupe ;
- contrôle de la réciprocité entre les comptes courants des sociétés liées par des conventions règlementées ;
- contrôle de la réciprocité entre les comptes courants des sociétés du groupe entre elles autres que ceux énumérés ci-dessus ;
- contrôle du lettrage et de la justification des créances et dettes diverses ;
- justifications des chèques prescrits ;
- contrôle des conversions de change ;
- contrôle de la comptabilité avec les états fournis par les automates ;
- contrôle de la comptabilité des placements avec les états des placements fournis par le service titres ;
- justification des pertes et produits exceptionnels.

Ces travaux sont conservés afin de pouvoir faire éventuellement l'objet d'audit.

Compte de résultat au 31 décembre 2017

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

Vie		Opérations			
		brutes	Cessions et rétrocessions	nettes	Opérations nettes 2016
1 Primes	+	23 199	940	22 259	27 796
2 Produits des placements		17 269	-	17 269	19 444
2a Revenus des placements	+	3 352	-	3 352	3 995
2b Autres produits des placements	+	1 713	-	1 713	3 284
2c Profits provenant de la réalisation de placements	+	12 204	-	12 204	12 165
3 Ajustement ACAV (plus values)	+	553	-	553	496
4 Autres produits techniques	+	10	-	10	10
5 Charges des sinistres		- 14 896	- 516	- 14 380	- 12 932
5a Prestations et frais payés	-	- 14 566	- 434	- 14 132	- 12 554
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	- 330	- 82	- 248	- 377
6 Charges des provisions		- 5 510	-	- 5 510	- 14 602
6a Provisions d'assurance vie		- 4 394	-	- 4 394	- 15 273
6b Provisions sur contrats en unités de compte		- 1 259	-	- 1 259	781
6c Autres provisions techniques		144	-	144	- 110
7 Participation aux résultats	-	- 4 334	-	- 4 334	- 5 975
8 Frais d'acquisition et d'administration		- 2 872	- 186	- 2 687	- 2 589
8a Frais d'acquisition	-	- 2 581	-	- 2 581	- 2 498
8b Frais d'administration	-	- 291	-	- 291	- 350
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	- 186	186	259
9 Charges de placements		- 11 696	-	- 11 696	- 10 265
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.		- 189	-	- 189	- 156
9b Autres charges des placements		- 1 210	-	- 1 210	- 1 969
9c Pertes provenant de la réalisation de placements		- 10 298	-	- 10 298	- 8 140
10 Ajustement ACAV (+/- values)		- 44	-	- 44	- 307
11 Autres charges techniques	-	- 261	-	- 261	- 237
12 Produits des placements transférés	+/-	-	-	-	-
Résultat technique vie		1 418	238	1 179	839

Non Vie		Opérations			
		brutes	Cessions et rétrocessions	nettes	Opérations nettes 2016
1 Primes acquises :		8 405	7 139	1 266	1 582
1a Primes	+	8 404	7 139	1 265	1 582
1b Variation de primes non acquises	+/-	1	-	1	1
2 Produits des placements alloués	+	658	-	658	954
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		- 9 593	- 8 341	- 1 252	- 2 017
4a Prestations et frais payés	-	- 8 765	- 6 993	- 1 772	- 2 177
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	- 828	- 1 348	520	160
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	55	-	55	72
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		- 1 301	- 1 421	119	175
7a Frais d'acquisition	-	- 650	-	- 650	- 871
7b Frais d'administration	-	- 651	-	- 651	- 820
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	- 1 421	1 421	1 866
8 Autres charges techniques	-	- 194	-	- 194	- 198
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-
Résultat technique non vie		- 1 970	- 2 623	653	568

		Opérations 2017	Opérations 2016	
1	Résultat technique NON VIE	653	568	
2	Résultat technique VIE	1 179	839	
3	Produits des placements	4 117	4 329	
	3a Revenu des placements	+	799	890
	3b Autres produits des placements	+	408	731
	3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	2 909	2 708
4	Produits des placements alloués	+	-	-
5	Charges des placements	- 2 788	- 2 286	
	5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	45	35
	5b Autres charges des placements	-	288	438
	5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	2 455	1 812
6	Produits des placements transférés	-	658	954
7	Autres produits non techniques	+	2 884	1 997
8	Autres charges non techniques	-	-	-
9	Résultat exceptionnel	- 42	53	
	9a Produits exceptionnels	+	159	67
	9b Charges exceptionnelles	-	200	14
10	Participation des salariés	-	379	134
11	Impôt sur les bénéfices	-	3 573	2 895
12	Résultat de l'exercice	1 392	1 518	

Bilan au 31 décembre 2017

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

	31/12/2017	31/12/2016
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	318 684	286 111
3a Terrains et constructions	30 039	28 839
3b Placements dans des entreprises liées	3 777	3 226
3c Autres placements	284 868	254 046
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	13 529	12 270
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	18 220	16 791
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	368	287
5d Provision pour sinistres non vie	17 852	16 504
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	3 099	3 831
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	454	576
6aa Primes restant à émettre	-	286
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	454	290
6b Créances nées d'opérations de réassurance	1160	1189
6c Autres créances	1485	2 066
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8	29
6cc Débiteurs divers	1 477	2 037
7 Autres actifs	11 348	29 455
7a Actifs corporels d'exploitation	287	276
7b Comptes courants et caisse	11 061	29 179
8 Comptes de régularisation - Actif	1 226	1 662
8a Intérêts et loyers acquis non échus	976	1177
8b Frais d'acquisition reportés	27	34
8c Autres comptes de régularisation	222	451
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	366 106	350 121

2

PASSIF

31/12/2017

31/12/2016

	31/12/2017	31/12/2016
1 Capitaux propres	60 611	53 746
1a Capital social	30 000	30 000
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	26 674	21 197
1e Report à nouveau	2 545	1 032
1f Résultat de l'exercice	1 392	1 518
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	282 451	272 834
3a Provisions pour primes non acquises non vie	9	10
3b Provisions d'assurances vie	256 763	248 100
3c Provisions pour sinistres vie	1 413	1 083
3d Provision pour sinistres non vie	23 314	22 486
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	867	871
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	16	42
3h Autres provisions techniques vie	-	118
3i Autres provisions techniques non vie	69	124
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	13 529	12 270
5 Provisions pour risques et charges	130	23
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	4 931	4 563
7 Autres dettes :	2 664	4 695
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	415	422
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	2 249	4 273
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	816	2 800
7ee Créanciers divers	1 433	1 473
8 Comptes de régularisation - Passif	1 791	1 989
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	366 106	350 121

Annexe aux comptes 2017

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société au titre de l'exercice 2017. Il présente les principales données comptables, financières et réalisations de l'exercice et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. En résumé, cet exercice se caractérise par :

- un **chiffre d'affaires en diminution de 21,1 %**, la baisse étant due à la diminution aussi bien du chiffre d'affaires de l'activité non vie (- 23,3 %) que de celui de l'activité vie (- 20,3 %).
L'activité « épargne » régresse cette année de 30,6 % (8.193 k€ vs 11.809 k€ en 2016) portant principalement sur les fonds en euro. Cette diminution est la conséquence d'une moindre collecte réalisée par le réseau d'agents Monceau Assur'agence qui a connu une baisse de 28,9 %.
Le chiffre d'affaires réalisé en prévoyance dans l'assurance conventionnelle des agents des collectivités territoriales (services départementaux de lutte contre l'incendie, conseils départementaux et régionaux) régresse en 2017 comme en 2016 suite à la résiliation de plusieurs marchés ;
- des **performances en légère diminution par rapport à celles de l'exercice précédent** en ce qui concerne les contrats d'épargne. Ainsi, sur les fonds en euro, le taux de participation, net de frais de gestion, a été fixé à 2,20 % pour le fonds en euro de Dynaplus. Le taux de 1,8 % a été maintenu sur les fonds en euro de Monceau Retraite Indépendants et de Monceau Entreprise Plus et un taux de 1,7 % a été servi sur le fonds en euro du Livret Epargne Plus ;
- une **politique de revalorisation des prestations du régime de retraite en points fortement contrariée** par les évolutions de la réglementation applicable à ces produits. Bien qu'affichant un taux de couverture supérieur à 100 %, la valeur de service du plan d'épargne retraite populaire Monceau Avenir Retraite n'a pu être revalorisée. La **provision technique spéciale complémentaire** qui avait dû être constituée a été reprise en totalité ;
- une **diminution de la provision pour dépréciation durable** des actifs. Cette provision s'élève à 125 k€ contre 774 k€ fin 2016 ;
- la reprise de la totalité de la **provision pour risque d'exigibilité**, représentant un gain d'un montant de 128 k€ dans les comptes de l'exercice 2017 ;
- une **augmentation de 5.473 k€ de la réserve de capitalisation** résultant de la réalisation de plus-values obligataires, consécutives en particulier à la cession de la totalité du portefeuille d'obligations souveraines italiennes ;
- un **excédent comptable de 1.392 k€**, contre 1.518 k€ en 2016, après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 3.603 k€ contre 2.919 k€ en 2016 ;
- des **fonds propres renforcés**. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, **atteignent désormais 60.611 k€** contre 53.746 k€ à fin 2016. Constituent également des éléments de solvabilité **les plus-values latentes sur les portefeuilles d'actifs, évaluées à 12.599 k€**. La réalisation de ces plus-values se traduirait par le paiement d'impôts, et ouvrirait des droits au bénéfice des assurés.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L.123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances, et au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015 et suivants.

Les dispositions détaillées au titre III du livre II du règlement n° 2015-11 de l'ANC sont appliquées aux opérations légalement cantonnées. Une comptabilité assimilable à une comptabilité multi-établissements est utilisée pour la gestion comptable des opérations légalement cantonnées reposant sur le principe de la comptabilité auxiliaire d'affectation : le patrimoine d'affectation de chaque canton constitue un établissement distinct et le patrimoine général de la société constitue l'établissement principal.

Les comptes de l'exercice 2017 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision.

En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à 5 ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision a été prise égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux de 3 % sur la période de 5 ans durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Lorsque cela se justifie, en particulier sur les titres d'une société de gestion, la provision peut être calculée avec un coefficient 1,407, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux de 5 % sur la période de 7 ans durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés. Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes évaluées conformément aux dispositions de l'article R.343-9 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du Code des assurances, autres que celles détenues dans le cadre de la gestion du régime de retraite en points (Perp), le produit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre cédé au taux actuariel de rendement calculé lors de son acquisition, alimente, par le compte de résultat, la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation.

S'agissant du régime de retraite en points (Perp) régi par les articles L.441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (PTS) du Régime.

Une provision technique spéciale de retournement (PTSR) doit être constituée pour les régimes de retraite en points qui autorisent la baisse de la valeur de service. Cette provision est sans objet pour le régime de retraite en points (Perp) car Monceau Retraite & Epargne garantit la valeur de service.

À l'inventaire, on vérifie que la PTS majorée de la PTSR et des plus et moins-values latentes des actifs affectés à la PTS est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée avec les tables de mortalité et la courbe des taux sans risque pertinente utilisées pour le calcul de la meilleure estimation prévue à l'article R.351-2 du code des assurances à la date d'arrêt des comptes. Dans l'hypothèse contraire, on constitue une Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) d'un montant égal à la différence constatée. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS, majorée de la PTSR, des plus et moins-values latentes et de la PTSC éventuelle, et la PMT, doit être supérieur ou égal à 100 %.

Le montant des frais d'acquisition reportés est égal à l'écart de zillmérisation inclus dans les provisions mathématiques des contrats à primes périodiques et à commissions escomptées. L'écart de zillmérisation représente la différence entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L.331-1 et le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements assurés.

Provisions pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêt.

Elle est calculée, contrat par contrat, au prorata du nombre de jours restant à couvrir au-delà de la date de clôture par rapport au nombre de jours total de la période garantie couverte par les cotisations émises.

Provisions pour sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Acceptations en réassurance

Néant

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à Monceau Retraite & Épargne ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE de moyens auxquels adhère Monceau Retraite & Épargne.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les rémunérations versées aux agents généraux et aux différents apporteurs et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

Monceau Retraite & Épargne et la Mutuelle Centrale de Réassurance sont liées par une convention de réassurance de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, la société rembourse le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Monceau Retraite & Épargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance en cas de résiliation, puisque cette convention n'est pas résiliée, et qu'il est fait application du principe général de « continuité de l'exploitation ». Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté des comptes, la société a pris la décision de résilier sa convention de réassurance, les dettes éventuellement exigibles au titre de la convention sont inscrites au passif du bilan. Si une telle décision était intervenue au 31 décembre 2017, votre société ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	28 839	1 828	628	30 039
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	28 839	1 828	628	30 039
TOTAL BRUT	28 839	1 828	628	30 039

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	28 839	30 039
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	28 839	30 039
TOTAL NET	28 839	30 039

Sont enregistrées en "Acquisition" les affectations de parts de SCI et de SCPI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les clients ainsi que les parts souscrites par la société correspondant au réinvestissement des dividendes perçus.

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	3 226	551	-	3 777
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	3 226	551	-	3 777

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	3 226	3 777
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	3 226	3 777

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2017

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	142 928	144 896	98 891	188 932
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	105 354	50 302	66 063	89 593
Prêts et avances sur polices	6 016	88	158	5 946
Autres placements	521	-	-	521
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	254 819	195 286	165 112	284 993

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	774	674	1 323	-	125
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	774	674	1 323	-	125

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	142 154	188 807
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	105 354	89 593
Prêts et avances sur polices	6 016	5 946
Autres placements	521	521
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL	254 046	284 868

4.1.4

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31/12/2017

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variations	Montant à la clôture
Placements immobiliers	7 451	249	7 700
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	963	103	1 066
Autres OPCVM	3 856	908	4 764
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	12 270	1 259	13 529

4.1.5

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2016
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	33 816	33 816	35 704	32 065
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	188 932	188 807	191 855	142 154
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	88 175	88 033	95 697	103 819
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	5 800	5 800	5 800	5 800
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	146	146	146	216
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2016
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	521	521	521	521
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	7 700	7 700	7 700	7 451
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	5 830	5 830	5 830	4 819
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	330 920	330 654	343 252	296 847
dont :				
- placements évalués selon l'article R 343-9	88 175	88 033	95 697	103 819
- placements évalués selon l'article R 343-10	229 216	229 091	234 026	180 757
- placements évalués selon l'article R 343-13	13 529	13 529	13 529	12 270
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	239 481	239 853	248 357	214 227
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	521	521	521	521
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	90 918	90 279	94 374	82 098
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan :

	2017			2016		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	330 920	332 213	343 252	297 518	298 381	315 242
Amortissement de Surcote	-	1 782	-	-	1 985	-
Amortissement de Décote	-	222	-	-	451	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	330 920	330 654	343 252	297 518	296 847	315 242

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2016
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	30 039	30 039	31 926	28 839
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	30 039	30 039	31 926	28 839
Total	30 039	30 039	31 926	28 839

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Valeur de remboursement	77 745	92 693
Valeur nette	88 033	103 819
SOLDE NON AMORTI	10 289	11 126

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

Néant

4.1.6 Créances au 31 décembre 2017

	Montant au 31/12/2017	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2016
Primes à émettre	-	-	-	286
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	454	454	-	290
Créances nées d'opérations de réassurance	1160	1160	-	1189
Autres créances	1485	1485	-	2 066
Total	3 099	3 099	-	3 831

4.1.7 Compte de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Intérêts courus non échus	976	1 177
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	222	451
Frais d'acquisition reportés	27	34
Autres	-	-
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	1 226	1 662

4.1.8 Filiales et participations

Nom	Adresse	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)										
NÉANT										
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)										
NÉANT										

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 20 juin 2017, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation et du résultat de l'exercice 2017.

Libellé	Montant au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2017
Capital social	30 000	-	-	30 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve pour risque liés à l'allongement de la durée de la vie humaine	-	-	-	-
Autres réserves	58	5	-	62
Réserve de capitalisation	21 139	8 209	2 736	26 612
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	51 197	8 214	2 736	56 674
Report à nouveau	1 032	1 518	5	2 545
Résultat de l'exercice	1 518	-	126	1 392
TOTAL	53 746	9 732	2 867	60 611

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant

4.2.3 Provisions techniques brutes

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques des produits, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 282.451 k€ contre 272.834 k€ au 31 décembre 2016. Elles incluent les provisions techniques d'assurance vie (comprenant la Provision Technique Spéciale pour un montant de 97.119 k€ du régime de retraite en points géré par Monceau Retraite & Épargne) pour un montant de 259.059 k€ mais aussi les provisions techniques non vie qui s'élèvent à 23.392 k€.

La provision pour risque d'exigibilité constituée au titre de l'exercice 2016 a été reprise dans sa totalité.

4.2.4 Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, par multiplication de ce nombre par la valeur vénale de l'unité de compte à la date d'inventaire. En augmentation de 10,3 %, elles s'élèvent à 13.529 k€ contre 12.270 k€ à l'inventaire précédent.

4.2.5 Évolution de la sinistralité des affaires directes non-vie au cours des derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2013	2014	2015
Exercice 2015			
Règlements	8 573	7 859	3 461
Provisions	2 321	5 973	7 558
Total charge des sinistres	10 894	13 832	11 019
Primes acquises	13 224	13 704	14 208
Ratio S/P	82,38%	100,93%	77,55%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2013	2014	2015	2016
Exercice 2016				
Règlements	9 048	9 393	8 144	3 211
Provisions	1 639	3 775	5 621	7 786
Total charge des sinistres	10 687	13 168	13 765	10 997
Primes acquises	13 255	13 710	14 042	11 234
Ratio S/P	80,63%	96,05%	98,03%	97,89%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Exercice 2017					
Règlements	9 441	10 059	9 467	6 565	2 358
Provisions	1 112	5 502	3 470	3 583	6 030
Total charge des sinistres	10 553	15 561	12 937	10 148	8 388
Primes acquises	13 251	13 705	14 032	11 101	8 559
Ratio S/P	79,64%	113,54%	92,20%	91,42%	98,00%

4.2.6 Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2017	2016	2015
Participation aux résultats totale :	4 334	5 975	6 636
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	4 339	5 973	8 183
Variation de la provision pour participation aux excédents	- 4	2	- 1 547
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	159 738	156 884	150 938
Montant minimal de la participation aux résultats	1 460	2 638	2 446
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	3 793	3 851	2 767
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	3 797	3 849	4 133
Variation de la provision pour participation aux excédents	- 4	2	- 1 366

(1) Demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3)

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3)

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.2.7

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Provision pour litiges	121	15
Autres provisions pour risques	8	8
TOTAL	130	23

4.2.8

Dettes

	Montant au 31/12/2017	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2016
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	4 931	4 931	-	4 563
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	415	415	-	422
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	2 249	2 249	-	4 273
Total	7 594	7 594	-	9 258

4.2.9

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Intérêts à payer	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 782	1 985
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	9	4
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1 791	1 989

4.2.10

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2017	2016
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	282	223
Autres charges à payer	285	257
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer	191	238
TOTAL	758	718

Produits à percevoir	2017	2016
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	891	544
TOTAL	891	544

4.2.11

Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Montant en devises		Contrevaleur (milliers d'euros)		Ecart de conversion
		Actif	Passif	Actif	Passif	Compte de résultats
Total général						
Zone euro				324 051	366 106	
Royaume-Uni	GBP	3 554	-	4 006	-	- 7
1/ Total zone européenne				328 057	366 106	- 7
Australie	AUD	6 129	-	3 994	-	- 24
Canada	CAD	6 030	-	4 010	-	3
Suisse	CHF	3 107	-	2 655	-	- 238
Etats-Unis	USD	32 849	-	27 390	-	- 725
2/ Total zone européenne				38 049	-	- 985
Total général				366 106	366 106	- 992

4.3

Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	175	159
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	175	159

L'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur est la somme de l'estimation de la part qui sera payée par les GIE auxquels elle participe et qui serait imputée à la société.

Engagements reçus	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016
Comptes gagés par les réassureurs	14 488	12 228
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	14 488	12 228

Les montants gagés par les réassureurs viennent en garantie des provisions techniques correspondant aux affaires cédées par Monceau Retraite & Épargne à la Mutuelle Centrale de Réassurance aussi bien en assurance vie qu'en assurance non vie.

	Total	Capitalisation à prime unique (1)	Capitalisation à prime périodique (2)	Temporaire décès individuelle (3)	Autres contrats individuels à prime unique (4)	Autres contrats individuels à prime périodique (5)	Collectifs décès (6)	Collectifs vie (7)	Contrats en UC à prime unique (8)	Contrats en UC à prime périodique (9)	Contrats collectifs L441 (10)	PERP (11)
Primes	23 199	-	-	483	7 260	248	1 034	538	1 130	-	-	12 505
Charges de prestations	14 896	-	-	119	9 206	1 688	572	1 609	173	-	-	1 529
Charges de provisions	5 510	-	-	14	- 1 181	- 1 416	- 57	- 1 096	612	-	-	8 635
Ajustement ACAV	509	-	-	-	-	-	-	-	509	-	-	-
Solde de souscription	3 303	-	-	351	- 765	- 24	519	25	855	-	-	2 342
Frais d'acquisition	2 581	-	-	54	808	28	115	60	126	-	-	1 391
Autres charges nettes de gestion	543	-	-	-	403	13	-	94	10	-	-	22
Charges d'acquisition et de gestion nettes	3 124	-	-	54	1 211	41	116	154	136	-	-	1 413
Produits nets des placements	5 573	-	-	26	3 323	317	23	1 318	327	-	-	239
Participation aux résultats	4 334	-	-	10	2 435	313	3	1 032	326	-	-	215
Solde financier	1 238	-	-	16	889	3	19	286	1	-	-	24
Primes cédées	940	-	-	51	1	4	884	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations	516	-	-	80	-	-	436	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	186	-	-	10	-	1	175	-	-	-	-	-
Solde de réassurance	- 238	-	-	39	-	- 4	- 273	-	-	-	-	-
Résultat technique	1 179	-	-	352	- 1 088	- 65	150	157	720	-	-	953
Hors compte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant des rachats	5 996	-	-	-	5 558	170	-	143	124	-	-	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	2 620	-	-	10	1 442	313	3	852	-	-	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	272 588	-	-	854	108 164	9 623	768	42 531	13 529	-	-	97 119
Provisions techniques brutes à l'ouverture	262 484	-	-	831	106 842	10 856	698	42 719	12 270	-	-	88 269

Notes sur les postes du compte de résultat non vie

	Total	Individuels dommages corporels (20)	Collectifs dommages corporels (21)
Primes acquises	8 405	14	8 392
Primes	8 404	13	8 391
Variation de primes non acquises	-1	-1	-
Charges de prestations	9 538	- 1	9 539
Prestations et frais payés	8 765	-	8 765
Variation des provisions pour prestation	773	-1	774
Solde de souscription	- 1 133	15	- 1 148
Frais d'acquisition	650	1	649
Autres charges nettes de gestion	845	1	844
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 495	3	1 493
Produits nets des placements	658	1	657
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	658	1	657
Part des réassureurs dans les primes acquises	7 139	8	7 131
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 993	-	6 993
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	1 348	-	1 348
Part des réassureurs dans la PB	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	1 421	2	1 419
Solde de réassurance	2 623	- 7	2 629
Résultat technique	653	6	646
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	9	4	5
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	10	5	5
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	23 314	28	23 286
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	22 486	29	22 457
Autres provisions techniques à la clôture	69	-	69
Autres provisions techniques à l'ouverture	124	-	124

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Monceau Retraite & Épargne étant une société d'assurance mixte, les produits financiers sont affectés conformément aux dispositions de l'article 337-11 du règlement n° 2015-11 de l'ANC.

Les produits financiers nets de charges sont ventilés dans un premier temps entre le compte non technique et le compte technique vie suivant un prorata pour le compte technique vie égal au rapport entre les provisions techniques vie nettes de réassurance et le cumul des provisions techniques et des capitaux propres. Dans un second temps, une part des produits financiers affectés au compte non technique est transférée au compte technique non vie en tant que produits alloués.

5.2 Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	166
Frais externes de gestion	49
Frais internes	19
Autres frais	-
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	233
Amortissement des différences de prix de remboursement	824
Amortissement matériel service financier	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	674
Autres charges des placements	1 498
Moins values sur réalisation de placements	3 552
Dotation à la réserve de capitalisation	8 209
Perte de change	992
Pertes provenant de la réalisation des placements	12 753
Ajustement ACAV	44
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	14 529

Nature des produits	Montant
Revenus immeubles et S.C	1 244
Revenus des placements financiers	2 204
Revenus des prêts aux collectivités	347
Intérêts	28
Revenus placements dans entreprises liées	-
Revenus des placements des contrats en unités de compte	327
Revenus des placements	4 151
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	799
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	1 323
Intérêts	
Autres produits de placements	2 122
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	51
Plus values sur réalisation de placements	15 062
Reprise sur la réserve de capitalisation	-
Profit de change	-
Profits provenant de la réalisation de placements	15 113
Ajustement ACAV	553
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	21 939

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination ce qui représente un montant total de 2.950 k€.

S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 455 k€. Les mêmes éléments s'élevaient respectivement à 2.805 k€ et 436 k€ au 31 décembre 2016.

Au global, les charges supportées par l'entreprise avec un total de 3.405 k€ contre 3.241 k€ pour 2016 ont augmenté de 5,1 %.

Frais non vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	27	-	5	-	32
Charges internes	100	-	17	-	117
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	128	-	22	-	149

Frais vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	63	428	52	49	592
Charges internes	234	1 660	197	19	2 110
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	73	10	-	98
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	313	2 161	259	68	2 801

Frais vie et non vie	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	91	428	57	49	624
Charges internes	334	1 660	214	19	2 227
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	73	10	-	98
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	440	2 161	281	68	2 950

5.4 Charges de personnel

La société n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici correspondent aux sommes versées au directeur général et au directeur général délégué.

	2017	2016
Salaires	60	60
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	21	14
Autres	-	-
TOTAL	81	74

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2017	2016
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	28	1
Produits sur exercices antérieurs	95	3
Article 700	4	-
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	21	52
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	11	12
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	-	-
Total produits exceptionnels	159	67
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	36	-
Pertes sur exercices antérieurs	45	1
Amendes et pénalités	-	-
Article 700	2	-
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	4	5
Dotations aux provisions pour litiges	106	-
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	8	8
Total charges exceptionnelles	200	14
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 42	53

5.6 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 3.573 k€ au titre de l'impôt sur les sociétés après prise en compte du CICE de 30 k€.

6 Autres informations

6.1 Délai de paiement des fournisseurs

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017 les informations qui figurent dans les tableaux ci-après n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

6.1.1

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					0	0					0
Montant total des factures concernées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0	0	0	0	0	0						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues						0						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

6.1.2

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D.441 II-1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 II-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures	0					0	0					0
Montant cumulé des factures concernée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année	0	0	0	0	0	0						
Pourcentage du montant							0	0	0	0	0	0
Total des factures émises dans l'année							0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues						0						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

6.2 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie auxquels elle adhère. Elle n'emploie pas de salarié.

6.3 Utilisation du CICE

Un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 30 k€ est comptabilisé au 31 décembre 2017.

6.4 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2017 les membres du conseil d'administration ont reçu des jetons de présence pour un montant de 20 k€.

6.5 Combinaison des comptes

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance, société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Pétersbourg à Paris 8^{ème} et détenant 49,9 % du capital de la société, établit les comptes combinés intégrant les comptes sociaux de l'entreprise.

Jérôme de Villèle	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Gilles Dupin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Vice-président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur du GIE Service central des mutuelles (Scm) ▪ Administrateur du GIE Monceau assurances dommages (Asd) ▪ Administrateur du GIE Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp) ▪ Administrateur du GIE Monceau Gestion Immobilier (MGI) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) ▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) ▪ Gérant de la société civile Monceau Agences Immobilier (MAI) ▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) ▪ Président de la SAS Services en assurance, réassurance et prévoyance (Sarp) ▪ Représentant de Monceau Investissements Mobiliers, Président de la SAS Monceau Patrimoine Conseil ▪ Président de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Administrateur unique de Monceau Life & Pension Holding (Luxembourg) ▪ Président du Conseil d'administration de Vitis Life (Luxembourg) ▪ Gérant de SARP Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Alma Capital Investments Funds (Luxembourg) ▪ Administrateur de Alma Capital Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Fonds Massinissa (Luxembourg) ▪ Président de Monceau International SA (Luxembourg) ▪ Président de Monceau Participations SA (Luxembourg) ▪ Président de Sogimme II (Luxembourg) ▪ Administrateur de MAMDA Ré (Maroc) ▪ Administrateur de Wafa Assurance (Maroc) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Foncière de Tunisie (Tunisie) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Immobilière des Mutuelles (Tunisie) ▪ Administrateur de la Finanziaria Veneta Costruzioni S.r.l (Italie)

<p>Anne-Cécile Martinot</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de l'Union des mutuelles d'assurances Monceau (union de sociétés d'assurance mutuelles) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôleur de gestion de Monceau Gestion Immobilier ▪ Contrôleur de gestion du Service Central des Mutuelles ▪ Contrôleur de gestion de la Fngrp ▪ Gérant de Monceau LuxImmo 46 (Luxembourg) ▪ Président de Monceau LuxImmo 48 (Luxembourg) ▪ Administrateur de Sogimme II (Luxembourg)
<p>Jean-Marc Poisson</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Représentant permanent de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam) au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance. ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurances (Agira) ▪ Administrateur de la Mission locale du Vendômois ▪ Gérant d'AgorAssur (Sarl) ▪ Gérant d'AMC Gestion (Sarl)
<p>Paul Tassel</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité - mutuelle relevant du code de la mutualité)

6.7 Actionnariat

Capma & Capmi	88 430 actions soit	29,4767 %
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau	2 actions soit	0,0007 %
Mutuelle Centrale de Réassurance	149 632 actions soit	49,8773 %
Monceau Générale Assurances	61 928 actions soit	20,6427 %
SARP	2 actions soit	0,0007 %
Domaine de Molières	2 actions soit	0,0007 %
Monceau Investissements Mobiliers	4 actions soit	0,0012 %

6.8 Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des Indications	Exercices concernés				
	2017	2016	2015	2014	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice	-				
Chiffre d'affaires hors taxes	31 604	40 083	43 609	37 955	33 439
Résultat avant impôts et participation des salariés	5 344	4 547	858	689	5 469
Impôts sur les bénéfices	3 573	2 895	233	1 226	2 138
Participation des salariés au titre de l'exercice	379	134	370	300	195
Résultat après impôts et participation des salariés	1 392	1 518	255	-837	3 136
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	4,640	5,060	0,851	-2,791	10,454
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	60	60	120	120	120
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)	21	14	42	41	43

RÉSOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2018

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale décide :

- d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 1.392.273,95 euros au compte « report à nouveau » ;
- d'augmenter de 5.960 euros le montant de la « réserve pour fonds de garantie » par prélèvement sur le compte « report à nouveau », portant ainsi le montant de la « réserve pour fonds de garantie » à 68.319 euros.

Cette « réserve pour fonds de garantie » est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la loi 99-532 du 25 juin 1999.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018 à 20.000,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Gilles Dupin.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 5 juin 2018, un rapport dans lequel nous indiquons l'absence de communication dans les délais légaux des annexes aux comptes en version définitive, du rapport de gestion en version définitive, et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 15 juin 2018, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de Monceau Retraite & Epargne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Placements – Valorisation et provisions des dépréciations à caractère durable

Risque identifié

Les placements figurent au bilan à 319 M€ au 31 décembre 2017 et représentent le poste le plus important de l'actif. Ce poste est composé principalement :

- D'obligations, et autres titres à revenus variables,

- D'actions et autres titres à revenus variables,
- D'immobilier.

La valeur de réalisation retenue à la clôture correspond généralement au dernier cours de cotation, au dernier prix de rachat, au prix qui serait obtenu en cas de cession dans des conditions de marchés.

Comme indiqué dans le paragraphe 3.2 de l'annexe pour les placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des Assurances (placements immobiliers, valeurs mobilières et parts de fonds communs de placement), titres de créance, titres de participation), une provision pour dépréciation ligne à ligne est constatée lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable conformément au règlement ANC 2015-11 article 123-6.

Pour les actifs du portefeuille général destinés à être conservés pour une période d'au moins 5 ans, la provision pour dépréciation durable correspond à la différence entre une valeur vénale multipliée par un coefficient de 1,159. Ce coefficient suppose une revalorisation de 3% sur 5 ans. Lorsque cela se justifie, certains actifs sont revalorisés sur 7 ans à un taux de 5%.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du montant des placements dans le bilan de la société, et de la détermination des dépréciations qui implique de la part de la direction une part significative de jugement.

Notre approche d'audit

Les principales procédures d'audit mises en œuvre sont:

- La revue des modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers,
- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements,
- La réalisation de contre-valorisations indépendantes sur l'ensemble du portefeuille des placements cotés, et non cotés (titre de participation).
- Le rapprochement des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements.

- L'analyse de la capacité et de l'intention de détenir jusqu'à l'horizon de détention les placements faisant l'objet d'indices objectifs de dépréciation durable.
- La revue de l'exhaustivité du calcul des valeurs recouvrables des titres dépréciés.

Provisions techniques Non-Vie – Etudes des compléments

Risque identifié et principaux jugements

Au 31 décembre 2017, les provisions techniques non vie s'élevaient à 23,4 M€ soit 6% des passifs, et sont essentiellement constituées de provisions pour sinistres à payer (18,4 M€) et de provisions pour sinistres tardifs (2,6 M€).

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et autres frais de gestion des sinistres et de règlements de prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la part importante d'estimation et de jugement de la direction dans la valorisation de ces provisions, et de son poids dans le bilan de votre société.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par votre société et a comporté les travaux suivants :

Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,

Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions,

Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,

Réaliser une contre valorisation et une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions

Nous avons finalement revu les analyses de bonis/malis afin de nous assurer de la correcte évaluation des provisionnements.

Verification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (fonds propres réévalués, et taux de couverture du besoin de marge réévalué) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du Code des Assurances pour les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monceau Retraite & Epargne par Assemblée Générale du 26 mai 2003 pour le cabinet MAZARS et du 26 avril 2016 pour le cabinet AXIS AUDIT

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet AXIS AUDIT dans la 2^{ème} année

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 15 juin 2018

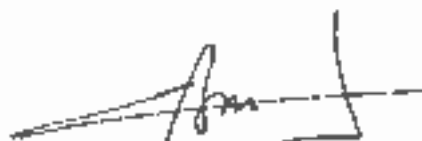
Les Commissaires aux Comptes

AXIS AUDIT



LAURENT JAMET

MAZARS



CHRISTOPHE BERRARD



Monceau Retraite & Épargne

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 30.000.000 €
Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com